



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Fermeture de la ligne de fret Perpignan-Rungis

Question écrite n° 21630

Texte de la question

M. Robin Reda interroge Mme la ministre, auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports, suite à la décision de fermer la ligne de fret assurant la liaison entre Perpignan et Rungis (train des primeurs) assurant l'acheminement quotidien de 1 400 tonnes de fruits et légumes. Dans la nuit du vendredi 12 juillet 2019, faute d'accord entre la SNCF, les transporteurs et le Gouvernement, ce sera le dernier voyage de ce train. Avec la suppression de ce mode de transport, ce seront plus de 25 000 camions supplémentaires par an. De nombreux investissements ont déjà été effectués ces dernières années, notamment en gare de Rungis, sans jamais remettre en cause la pérennité de la ligne. Le déclin du fret ferroviaire contre toute logique environnementale, n'est pourtant pas une fatalité, d'autres politiques sont possibles notamment en favorisant le fret ferroviaire par rapport au transport routier, mais aussi par une effective priorité aux transports publics collectifs décarbonés, adaptés aux besoins des citoyens et aux particularités de chaque territoire. Alors que le projet de loi d'orientation des mobilités (LOM) est toujours en cours d'examen au Parlement, cette décision semble contradictoire avec la volonté affichée du Gouvernement de privilégier le train comme moyen de transport incontournable de demain. Enfin, on estime à 48 000 le nombre de décès liés à la pollution de l'air en France, et de 20 à 30 milliards d'euros son coût pour la santé publique. Cette suppression est donc une aberration écologique, sanitaire et économique. Il lui demande donc quelles solutions peuvent être envisagées à court et long terme pour permettre le maintien de cette ligne de fret.

Texte de la réponse

Le service ferroviaire transportant, six jours par semaine, des fruits et légumes au départ du MIN de Perpignan Saint-Charles et à destination du MIN de Rungis dans des wagons frigorifiques s'est trouvé, au printemps 2019, fortement menacé par la fragilité de son modèle économique et par la vétusté des wagons. La saisonnalité de ce flux est particulièrement forte, avec des volumes faibles entre juillet et novembre. Ce train quotidien a permis d'acheminer 138 000 tonnes de fruits et légumes en 2017, dont la moitié destinée au marché de Rungis et l'autre moitié à destination des plateformes des hypermarchés franciliens. Dès l'annonce des difficultés sur ce service ferroviaire au printemps 2019 et après son arrêt, mi-juillet 2019, tous les acteurs concernés l'opérateur Fret SNCF, les clients de ce train, les plateformes de Rungis et de Perpignan, SNCF Réseau, les conseils régionaux d'Ile-de-France et d'Occitanie et les conseils départementaux des Pyrénées-Orientales et du Val-de-Marne ainsi que l'ADEME ont œuvré pour sa remise en circulation à la saison haute en fin d'année 2019. Malgré cela, la mise en œuvre d'une liaison entre Perpignan et Rungis en transport combiné ou la reprise temporaire du trafic conventionnel, initialement envisagées, se sont heurtées, dans le contexte des mouvements sociaux de fin d'année 2019 et début 2020 et à la crise sanitaire depuis mars 2020, à des difficultés qui n'ont pas permis de concrétiser les services projetés par certains opérateurs. Le Gouvernement est conscient du caractère essentiel pour notre économie du fret ferroviaire et s'est engagé résolument en faveur d'un soutien d'ampleur à celui-ci. Le Premier ministre a ainsi annoncé le 27 juillet 2020 plusieurs mesures, comprenant notamment un renforcement significatif de la prise en charge par l'Etat d'une partie des péages auxquels sont soumis les opérateurs de fret ferroviaire ainsi que la possibilité d'octroyer des aides au démarrage pour la création de

nouveaux services. Pour poursuivre l'action du groupe de travail national et afin d'identifier une solution de reprise des acheminements, des réunions de coordination des acteurs principaux du dossier ont repris depuis septembre 2020, sous la présidence du Directeur général des infrastructures, des transports et de la mer. De son côté, SNCF Réseau poursuit ses travaux techniques sur le tracé du sillon avec comme objectif de mettre en place le cadre le mieux adapté à la reprise d'un service. Enfin, l'Etat a lancé, en décembre 2020, un appel à manifestation d'intérêt pour que les opérateurs puissent proposer des projets de reprise de ces acheminements. L'analyse des réponses à cet appel à manifestation d'intérêt est en voie de finalisation avec un objectif de reprise des circulations en 2021.

Données clés

Auteur : [M. Robin Reda](#)

Circonscription : Essonne (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21630

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : [Transports](#)

Ministère attributaire : [Transports](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 4 novembre 2019

Question publiée au JO le : [16 juillet 2019](#), page 6632

Réponse publiée au JO le : [13 juillet 2021](#), page 5625